

Gérard CHATIN

12 Rue du Bel air
60 730 Sainte-Geneviève

 06 27 45 37 12

 03 60 29 36 05

 gerard.chatin@sfr.fr

Par lettre simple et LRAR

le 21 Mars 2018

A Monsieur Michel BIREMBAUX
Président du Comité des Fêtes
de Sainte-Geneviève
38 Avenue du Général de GAULLE
95 310 Saint-Ouen l'Aumône

Monsieur le Président,

J'ai appris, incidemment, que le Comité des Fêtes avait tenu son assemblée générale tout récemment, le samedi 18 mars 2018. Selon l'article 4 des statuts de l'association, les Conseillers municipaux sont membres de droit de l'association, la mesure que vous m'avez signifiée par courrier en date du 12 décembre 2015 n'a aucun effet sur mon rang de membre de droit. Il est donc de votre compétence, de vos attributions de faire parvenir aux membres de droit, ou autres, les convocations aux assemblées qui les concernent. Je constate donc que pour la troisième fois, malgré diverses informations à ce sujet, je n'ai pas été invité à cette assemblée.

Je vous demande donc de bien vouloir m'apporter les explications de ce manquement à vos statuts et au respect de la loi. En même temps, je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'adresser les documents qui ont été transmis aux membres de l'assemblée.

A défaut, de réponse satisfaisante par retour du courrier, je me réserve d'informer les autorités compétentes, voire de saisir les juridictions, des pratiques associatives à la limite de la légalité que vous pratiquez.

Je me permets de vous rappeler que le Comité des Fêtes de Sainte-Geneviève est « l'association » qui reçoit la subvention la plus élevée de la Commune qui est d'ailleurs, à ma connaissance, son seul bailleur de fonds, elle se doit donc d'être exemplaire dans son respect de la loi et de ses statuts. Elle se doit donc de respecter aussi les élus, tous les élus, de respecter nos concitoyens, tous nos concitoyens, c'est sa première mission. Je me permets aussi de rappeler que, les membres de droit ou même citoyens ont droit de contrôle sur les opérations d'une association locale subventionnée. De plus, je vous demanderai donc de vous conformer à cette règle en veillant à ce que tous les membres de droit soient conviés à l'Assemblée générale ou aux autres instances statutaires.

Dans l'attente de votre réponse (justification de ma non convocation et documents demandés),
Je vous prie, Monsieur le Président, d'agrèer mes sincères salutations.